

**CONSEIL MUNICIPAL de
St-Thomas-de-Cônac**
(Charente-Maritime)
Délibération N° 2025_10

Séance du 17 février 2025 à 20h00

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation
11/02/2025

Date d'affichage
18/02/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept février à 20h00, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hughes SCIARD

Etaient présents :

Mme CHAUSSE Tracey, M. COULON Hervé Jean-Noël, Mme COUNIL Marie-Hélène, M. COURPRON Jean-Claude, M. COURPRON Tony, M. FEUGNET Christophe, Mme MARCHAIS Gisèle, M. POINTREAU Nicolas, M. SCIARD Hughes, Danielle POUZAUD, M. DELAGE Vincent, M. LATASTE Fabrice.

Procurator(s) : Didier CASTANO à Marie-Hélène COUNIL

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : Didier CASTANO, Mme TESSIER Georgette, M. FARFIER Floris

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Tracey CHAUSSE

Annule et remplace les délibérations N° 2025_07 et 2025_09

Objet : Affectation des résultats 2024 Commune et du CCAS (clôture 31/12/2024)

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Hughes SCIARD, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024, le 17 février 2025,

- ✓ Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18/12/2024 concernant la dissolution du CCAS au 31/12/2024 et le transfert des résultats 2024 à la Commune ;
- ✓ Vu l'approbation du Compte Financier Unique 2024 du CCAS le 06 février 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 de la Commune et du CCAS,

Constant que le compte financier unique de la Commune fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	140 601,52 €
Un excédent reporté de :	464 914,80 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	605 516,32 €
Un déficit d'investissement de :	75 411,73 €
Un déficit des restes à réaliser :	37 500,00 €
Soit un besoin de financement de :	112 911,73 €

Du CCAS :

Un excédent de fonctionnement de :	195,00 €
Un excédent reporté de :	960,32 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 155,32 €

DECIDE d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION DU 31/12/2024 Commune : EXCEDENT	605 516,32 €
RESULTAT D'EXPLOITATION DU 31/12/2024 CCAS : EXCEDENT	1 155,32 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE 1068 :	112 911,73 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT 002	493 759,91 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE 001 DEFICIT	75 411,73 €

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 – 211704101-20250217-2025 10-DE

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : 25/02/2025

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ST THOMAS de Cónac
Le Maire, Hughes SCIARD

